

CoPil 1

Compte rendu réunion du 30 mai 2014

Présents	Absents
<ul style="list-style-type: none"> - Jean Le Viol - Geneviève Tanguy - Virginie Foutel - Mickaël Kerneïs - Pascal Prigent - Gwen-Eric Keller 	<ul style="list-style-type: none"> - Michel Plucinski

Pièce(s) jointe(s) : Rétro-planning de la démarche modifié

Le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 s'est réuni le 30 mai 2014 au siège de la CCAM. Cette première réunion avait pour objectif d'organiser la démarche et de donner une première impulsion à la dynamique A21.

PARTIE 1. L'organisation du Comité de Pilotage (CoPil)

- Planning des réunions

	Jour	Heure	Lieu
CoPil 2	Lundi 16 juin	16h30	Rosnoën
CoPil 3	Mercredi 02 juillet	17h	Saint-Ségal
CoPil 4	Jeudi 10 juillet	17h	Pont-de-Buis
CoPil 5	Vendredi 12 septembre	9h30	CCAM

Il a été établi par l'ensemble des membres du CoPil que ce dernier se déplacera dans chaque commune de l'EPCI.

- Le rétro planning de la démarche

Cf. : pièce jointe

- La circulation des informations en interne

La volonté du CoPil de se déplacer dans les quatre communes doit justement permettre la circulation des informations auprès des agents et des administratifs des mairies ainsi qu'auprès des élus.

PARTIE 3. Le partage du diagnostic avec la population et les acteurs locaux

- Les réunions publiques

Le mois de juin étant déjà un mois riche en manifestations et le délai d'organisation des réunions publiques étant court, le CoPil a décidé de les reporter à la rentrée prochaine.

Il n'a pas été convenu pour le moment d'organisation spécifique (nombre de réunions, dates, lieux etc.).

En revanche, une rencontre avec des représentants du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) est prévue le vendredi 6 juin 2014 dans les locaux de la CCAM. Acteur actif du développement durable et de l'environnement, le CPIE peut épauler les collectivités qui le souhaitent dans la démarche A 21. Dans le cadre des réunions publiques, le CPIE peut également jouer le rôle d'animateur et de coordinateur, en tant que prestataire.

Le CoPil souhaite aussi rentrer en contact avec le PNRA dans le cadre de sa démarche. Une personne représentant le parc (acteur neutre de la démarche), pourrait jouer le rôle de l'animateur lors des réunions publique. Il est nécessaire désormais de se rapprocher d'une personne occupant un poste transversal et d'évaluer le travail qui peut être fait ensemble.

- Le Comité Technique

Il sera composé d'acteurs locaux représentant l'ensemble des activités présentes sur le territoire (2 personnes par secteur d'activité). Suivant les thèmes abordés, des personnes spécialistes du sujet seront invitées à intervenir, pour enrichir les débats et la démarche. Le CoTech doit conserver un caractère transversal, sachant que certaines thématiques se rejoignent.

Le Comité Technique sera mis en place dès le début des réunions publiques (septembre 2014), et les personnes appartenant à ce dernier, seront contactées à partir du mois de juin.

- Proposition de thématiques et de sous thématiques à aborder lors des réunions du CoTech :

A. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

- a. Le tourisme et la promotion du territoire
- b. L'industrie à Pont-de-Buis et ses retombées (locales et externes au territoire)
- c. L'agriculture, quelle place lui donner sur un territoire comme celui de la CCAM ?

B. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET L'HABITAT

- a. La précarité énergétique : problématique et enjeux à la fois
- b. L'habitat et la mobilité: un effet carrefour à double tranchant

C. L'ACTION SOCIALE ET LES POPULATIONS VULNERABLES

- a. Comment favoriser la cohabitation intergénérationnelle ?
- b. Les populations les plus modestes et leurs conditions de vie sur le territoire ?
- c. La maison de santé : son rayonnement près deux ans après sa construction

D. ENVIRONNEMENT, PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DU CADRE DE VIE

- a. Le territoire et les risques industriel et de pollution
- b. La préservation de l'environnement lorsque l'on fait partie d'un PNR
- c. Quels aménagements pour quels paysages ?

- La communication

Le CoPil a choisi de ne pas utiliser de support papier pour communiquer sur l'A21 avec la population.

La communication par internet, réseaux sociaux et blog a été privilégiée. L'A21 de la CCAM aura une page officielle sur Facebook ainsi qu'un blog en plus de la page qui lui est consacrée sur le site internet de la CCAM. Les communes pourront ainsi par l'intermédiaire de leurs propres sites internet, promouvoir les pages concernant l'A21.

De plus, le diagnostic sera consultable en ligne ainsi que toutes les informations actualisées qui concernent la démarche.